



Lézard vivipare *Zootoca vivipara* (Lichtenstein, 1823)



BIOLOGIE ET ÉCOLOGIE

Le Lézard vivipare est une petite espèce de lézard discrète, héliophile et hygrophile. La confusion est possible avec le Lézard des murailles, voire le Lézard des souches, surtout quand les espèces se côtoient dans les mêmes milieux. Dans de bonnes conditions, l'examen attentif de plusieurs critères phénotypiques permet toutefois de les distinguer [1].

Dans la région des Pays de la Loire, les principaux milieux fréquentés par le Lézard vivipare sont bien définis. L'espèce se rencontre préférentiellement au sein de milieux frais présentant une végétation dense : prairies hydromorphes, haies, lisières forestières, landes humides et tourbières [2, 3, 4, 5]. Contrairement au Lézard des murailles, le Lézard vivipare vit plutôt au sol. Outre les ressources alimentaires qu'il lui offre, le couvert herbacé ou chaméphytique lui apporte la sécurité : au moindre danger, il plonge facilement dans la végétation, se mettant momentanément à l'abri, pour rejoindre, quelques minutes plus tard, une place de thermorégulation.

La période d'activité du Lézard vivipare s'étend du mois de mars au mois d'octobre, mais il peut

se rencontrer dès février, lors de quelques sorties hivernales à la faveur de belles journées ensoleillées. Ainsi, les données de l'atlas des Pays de la Loire mettent en évidence une majorité d'observations se concentrant sur les mois de mars à juin, puis, dans un second temps, sur les mois d'août et septembre. Ces deux périodes coïncident avec deux phases de la biologie de l'espèce : avril-mai pour la période de reproduction et août-septembre pour la naissance [6]. Dans le département de la Mayenne, on remarque toutefois une activité plus uniforme (s'étalant d'avril à septembre).

Les observations de l'espèce sont relativement peu fréquentes. Elles révèlent des effectifs assez faibles. Selon les informations récoltées, le nombre d'individus vus simultanément varie de un à dix.

Fait assez exceptionnel, le Lézard vivipare présente deux formes de reproduction possibles en France [7]. Seule la forme vivipare nominale (*Zootoca vivipara vivipara*) est présente dans la moitié nord de la France et donc en Pays de la Loire [8, 9].

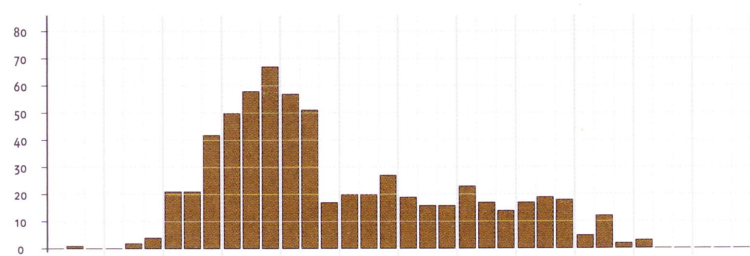
Adulte. Pré-en-Pail (53),
11 juin 2020

© Lionel Manceau

Juvenile. Forêt du Gâvre (44),
8 août 2010

© Philippe Evrard

NOMBRE D'OBSERVATIONS PAR DÉCADE



Nombre de données : 639



STATUT

Protection nationale
Protection des individus

Liste rouge France
LC

Liste rouge Pays de la Loire
NT

ZNIEFF en Pays de la Loire
Espèce déterminante

Priorité régionale
Responsabilité modérée

IDENTITÉ

Famille Lacertidés

Taille Jusqu'à 20 cm
avec la queue

Description Lézard de petite taille, trapu, à queue courte et épaisse. Tête petite et cou dans le prolongement du corps. Gorge unie. Dos brun, jaunâtre à roux avec de nombreuses taches claires et sombres. Les femelles ont plutôt les flancs avec des bandes longitudinales sombres, bordées de liserés clairs. Ventre jaune à orangé avec des ponctuations noires. Queue et pattes courtes.

Répartition mondiale

Très vaste aire de répartition depuis la Scandinavie jusqu'à la côte du Pacifique en Asie.

RÉPARTITION, HISTORIQUE ET TENDANCES

En Europe, le Lézard vivipare couvre l'aire de répartition la plus vaste des reptiles de cette zone, et il est le plus nordique des lacertidés. En France, il est présent sur une large partie nord et est du territoire, à l'exception du sud-ouest et de la zone méditerranéenne.

La région des Pays de la Loire constitue sa limite méridionale dans l'ouest de la France [5, 10].

Il se rencontre en Loire-Atlantique au nord de la Loire (il existe une donnée au sud de la Loire, mais il nous est impossible de confirmer l'autochtonie de cette observation). Le Lézard vivipare se concentre autour de grandes unités géographiques telles que la vallée de l'Erdre, la vallée de l'Isac, la forêt du Gâvre et ses alentours ainsi que la vaste zone bocagère autour de Notre-Dame-des-Landes. Il est connu dans 21 communes. Certaines stations historiques semblent désormais disparues comme au Grand-Auverné [2] ou en Brière [11] où il fut mentionné pour la première fois dans ce département par A. Thomas en 1860 [12, 13].

En Mayenne, 66 communes sont concernées par la présence du Lézard vivipare, ce qui en fait le département où ce lacertidé est le plus représenté en Pays de la Loire. L'essentiel de ces communes se trouve dans la moitié nord du département. Les populations ne semblent pas isolées [14]. Le Lézard vivipare s'y rencontre dans une multitude de milieux. Les secteurs à fort maillage bocager (présentant des haies sur

talus, des prairies humides, des landes, etc.) lui conviennent parfaitement. Dans la moitié sud de ce département, il est le plus souvent contacté au sein des zones humides et boisées, là où le Lézard des murailles n'est pas ou peu présent.

En Sarthe, A. Gentil ne le mentionne en 1883 qu'à proximité de la forêt de Perseigne, sans apporter d'autres témoignages. Actuellement, 16 communes, également dans la moitié nord du département, font l'objet d'au moins une mention du Lézard vivipare. Quelques stations sont à confirmer dans le sud et le centre du département : en 2013 à Ballon, en 2018 en forêt de Vibraye et en 2017 en forêt de Bercé. Des investigations de terrain supplémentaires seront nécessaires pour valider la présence de l'espèce dans ces secteurs.

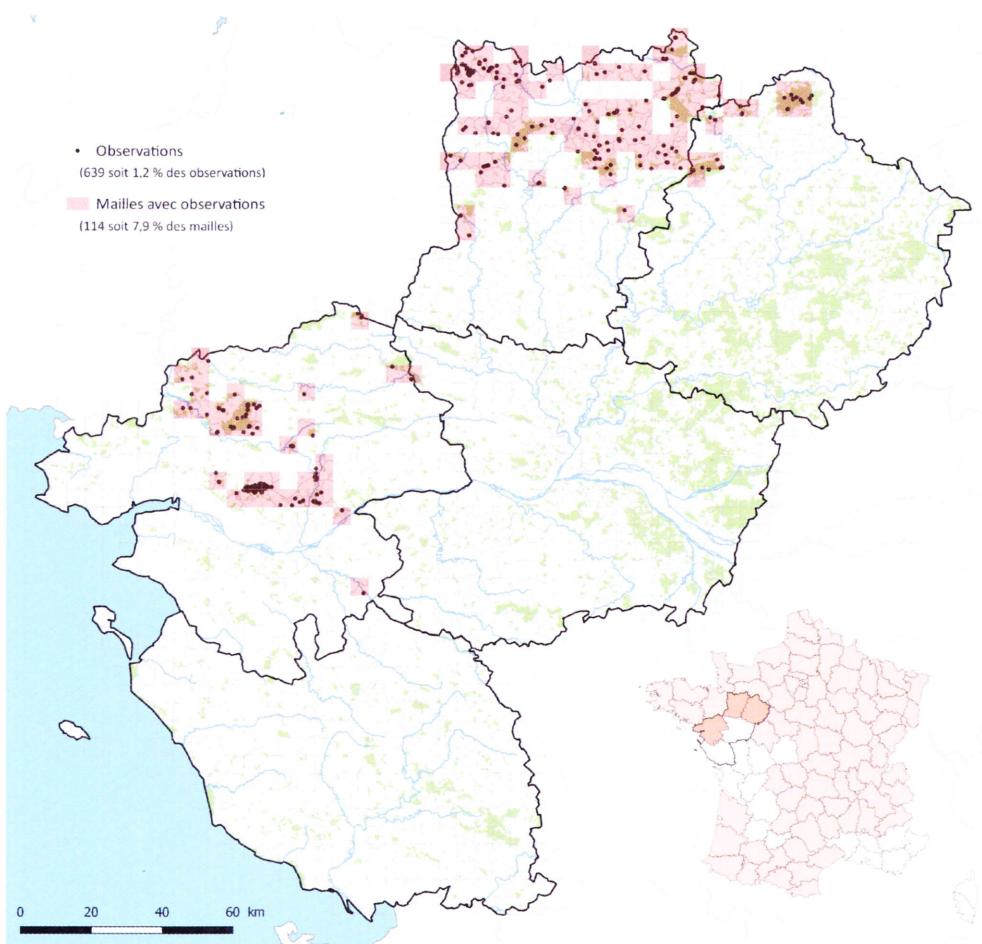
En Maine-et-Loire, le Lézard vivipare était mentionné à la fin des années 1970 entre Lué-en-Baugeois et Bauné [15]. À une époque plus contemporaine, une seule donnée (trois individus) mentionne le Lézard vivipare près de Noëllet en 2002 [15]. Cette station semble aujourd'hui disparue du fait de l'intensification agricole.

À notre connaissance, il n'a jamais été cité en Vendée et dans ses îles [16].

MENACES ET MESURES DE CONSERVATION

Protégé à l'échelle nationale, le Lézard vivipare est classé « quasi menacé » (NT) en Pays de la Loire [17].

RÉPARTITION



À l'instar d'un grand nombre d'espèces de reptiles et d'amphibiens, c'est la dégradation et la disparition de ses habitats qui constituent les menaces les plus importantes. Espèce emblématique des zones humides et marécageuses, le Lézard vivipare pâtit de la raréfaction, de l'altération ou de la disparition de ces dernières.

La faible capacité de dispersion des individus, ajoutée au morcellement des populations, aujourd'hui souvent isolées à l'échelle de la région, constitue également une menace importante. On estime que le domaine vital du Lézard vivipare couvre une zone de seulement 20 à 30 mètres de diamètre. Du fait de cette faible amplitude individuelle, la connectivité entre les milieux propices au Lézard vivipare est essentielle.

Le réchauffement climatique impacte également cette espèce qui recherche plutôt un climat frais et humide. La dispersion des jeunes se voit contrariée [18], ce qui amplifie encore les menaces pesant sur l'espèce.

La prolifération des faisans d'élevage, lâchés massivement dans la nature pour la chasse et redoutables prédateurs de reptiles, représente un danger supplémentaire [7].

La protection du bocage, spécialement le bocage humide, élément structurant et remarquable des paysages agraires de la région des Pays de la Loire, serait l'une des mesures à mettre en place, à grande échelle et rapidement, de même que celle, urgente, des landes résiduelles. L'entretien raisonné et adapté des haies et des lisières reste l'une des conditions nécessaires au maintien de ces milieux. Un ambitieux programme de conservation, accompagné d'un programme de reconnexion des habitats (landes et bocage) semble judicieux à plus d'un titre pour préserver l'espèce.

Des suivis à long terme permettraient de mieux appréhender la taille des populations, en appor-

tant des informations pertinentes pour leur conservation. Il serait tout aussi intéressant, dans les objectifs d'amélioration des connaissances et de restauration des continuités écologiques, d'étendre les prospections aux départements des régions voisines.

Charles Martin

RÉFÉRENCES

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| [1] Montfort, 2008 | [11] Monfort, 2007 |
| [2] Bureau, 1893 | [12] Montfort & Evrard, 1996 |
| [3] Fretey, 1987 | [13] Grosselet <i>et al.</i> , 2011 |
| [4] Le Garff, 1988 | [14] Baudin, 2010 |
| [5] Marchadour, 2009 | [15] Mourgaud & Pailley, 2005 |
| [6] Muratet, 2015 | [16] Goyaud, 2006 |
| [7] Serre-Collet, 2018 | [17] Marchadour <i>et al.</i> , 2021 |
| [8] Vacher & Geniez, 2010 | [18] Massot, 2009 |
| [9] Berroneau, 2014 | |
| [10] Beslot, 2016 | |

Page d'origine :

Individus en héliothermie.

La Dorée (53), 1^{er} juin 2011

© Benoit Baudin

En haut :

Les friches humides peuvent accueillir l'espèce.

Notre-Dame-des-Landes (44), 3 avril 2013

© Philippe Evrard

En bas :

Un biotope favorable au Lézard vivipare : une lande humide.

Hippodrome de Mespras à Blain (44), 4 août 2012

© Philippe Evrard



